ORGANISER LA JEUNESSE DANS LE BTP POUR DÉFENDRE NOS DROITS ET EN GAGNER DE NOUVEAUX

SYNDICAT LOCAL CONSTRUCTION-BOIS-AMEUBLEMENT CGT31
Bourse du travail 19 place saint sernin 31070 Toulouse
tel : 06.03.60.69.58 E-Mail : slcba31@gmail.com
permanence tous les samedis 9h30-12h

Apprenti : un salarié comme les autres avec un salaire et des droits !

La **convention collective est la protection qui s'applique à tous les travailleurs d'une branche professionnelle**, elles ont été **imposées au patronat pour défendre les intérêts des travailleurs.**
L'apprenti signe **un contrat de travail de 35h/semaine** avec son employeur, il est donc **rémunéré et bénéficie de l'ensemble des droits** comme tout salarié.

Cette **grille fixe le salaire minimum que doit vous verser votre employeur**, il lui est **interdit de payer moins** les apprentis, ce qui ne l'empêche pas de vous payer plus (quand vos collègues obtiennent une augmentation collective, rappelez que vous êtes un salarié comme les autres et que vous pouvez bénéficier de cette augmentation !)

Grille de rémunération des apprentis du BTP au 1er janvier 2023

Salaire mensuel brut au 1er janvier 2023	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1ere année	40% du smic 698,88 €	50% du smic 873,60 €	55% du smic ou SMC smic 960,96 € SMC 965,99 €	100% du smic ou SMC smic 1747,20 € SMC 1756,34 €
2eme année	50% du smic 873,60 €	60% du smic 1048,32 €	65% du smic ou SMC smic 1135,68 € SMC 1141,62 €	100% du smic ou SMC smic 1747,20 € SMC 1756,34 €
3eme année	60% du smic 1048,32 €	70% du smic 1223,04 €	80% du smic ou SMC smic 1397,76 € SMC 1405,07 €	100% du smic ou SMC smic 1747,20 € SMC 1756,34 €

Le **SMC**, ou salaire minimum conventionnel, **fixe la rémunération minimal** dans un secteur d'activité. Dans le bâtiment, la grille de rémunération des ouvriers selon leur classification est fixée à l'échelle régionale. **Entre le smic et le SMC c'est toujours le plus avantageux qui s'applique**.

Le salaire socialisé : une conquête sociale à défendre

Le **salaire socialisé** c'est le principe du salaire brut sur lequel sont prélevées **des cotisations** qui servent à **financer la solidarité collective** et nous protéger de tous les accidents de la vie quel que soit notre métier : **maladie**, **chômage**... et de **financer nos retraites** après avoir durement travaillé et obtenu le droit à profiter pleinement de notre temps. Souvent les patrons tentent de nous proposer des **primes** ou du **travail au black,** mais c'est **toujours perdant pour les salariés** et au bénéfice du patron : il s'enrichie, tandis que **nous perdons concrètement du salaire** : en cas de chômage ou d'accident, de maladie et une fois arrivé à la retraite toutes ces primes et ce travail au black ne comptent pas. **Combattons ça, demandons de vrai augmentations de salaire !**

Les droits des apprentis

Souvent **les patrons abusent de notre ignorance** pour ne pas remplir leurs obligations. L'apprenti dispose des mêmes droits que tous les salariés, il est un travailleur à part entière! Pour nous défendre **connaissons nos droits**!

Le temps de travail, les heures supplémentaires

Apprenti majeur :
Vous effectuez le même temps de travail que les autres salariés de l'entreprise, votre temps de travail maximal défini par le contrat est de **35 heures par semaine** (le temps passé au CFA est inclus). Il est possible de faire des **heures supplémentaires déclarées comme telle et donc majorées** mais sans dépasser un **total de 48h de travail par semaine**.

Apprenti mineur :
La durée légale du travail effectif est fixée à **35 heures par semaine** (le temps de formation en CFA étant inclus dans ces 35 heures) dans une limite de **huit heures de travail par jour**. Vous disposez de **deux jours de repos consécutifs par semaine**, il est **interdit de travailler le dimanche et les jours fériés**. Le travail de nuit est interdit entre 22h et 6h pour un jeune de 16 à 18 ans et entre 20h et 6h pour un jeune de moins de 16 ans.

Les primes

En tant que salarié **l'apprenti touche lui aussi les primes garanties par l'entreprise à tous les autres salariés** (prime d'intéressement, de déplacement, paniers repas...)

Remboursement transport

Tous les salariés et donc les apprentis peuvent bénéficier du **remboursement à hauteur de 50% du prix de l'abonnement de transport en commun**. Ce remboursement est versé chaque mois avec le salaire et figure sur la fiche de paye.

Congés et temps de préparation d'examen

Les **droits aux congés et aux RTT** (rattrapage du temps de travail), sont **les mêmes que pour les autres salariés**. 2,5 jours ouvrables par mois de travail soit **30 jours (5 semaines) pour une année complète** de travail. **L'apprenti dispose en plus, pour la préparation des épreuves d'examen, d'un congé supplémentaire de 5 jours** ouvrables. Ce congé donne droit au **maintien du salaire** et doit être pris dans le mois qui précède les épreuves d'examen.

Droits revendicatif !

Comme tout salarié **les apprentis ont le droit de se syndiquer**, ils ont également **le droit de faire grève** aux côtés de leurs collègues pour **porter leur revendication et obtenir satisfaction**. **Au CFA**, tu es aussi salarié de l'entreprise, **tu peux aussi exercer ton droit de grève** sur cette période de formation théorique. **Le CFA ne peut pas te sanctionner pour ton absence** (conseil de discipline, avertissement ...) : le droit de grève est un droit individuel accordé à tous les salariés.

LES REVENDICATIONS DE LA CGT POUR LES SALAIRES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES APPRENTIS

Le **statut d'apprenti**, s'il offre les même droits qu'a tout autre travailleurs, est **le seul contrat du droit du travail qui discrimine en fonction de l'âge** cette **injustice n'est basée sur aucune justification, il faut la combattre**. Ces écarts importants de rémunération **organisent la concurrence entre les apprentis** en fonction de leur âge et permet aux **patrons d'obtenir de la main d'œuvre quasiment gratuite** : ils refusent d'embaucher des apprentis de plus de 26 ans sous prétexte qu'ils leur couteraient trop cher, et **embauchent des jeunes qui ne leur coutent rien pour leur faire exécuter des taches dures et ne pas les former**.

- Pour lutter contre la concurrence et les inégalités : exigeons l'égalité des salaires pour toutes et tous les apprentis : **un seul statut = un seul salaire à 100% du smic ou du SMC** !
- **L'augmentation du smic à 2000 euros brut par mois** pour lutter contre l'inflation et mieux distribuer les richesses
- La **diminution générale du temps de travail à 32h par semaine** sans diminution de salaire.
- Le **statut de formateur pour nos collègues les plus anciens** (à partir de 50ans) afin de les sortir des activités les plus pénibles et de leur permettre de basculer sur la formation des plus jeunes pour **partager leur expérience et les préserver de la dureté des conditions de travail.**

LA GRILLE DE QUALIFICATION : CONQUÊTE PROTECTRICE ET IMPORTANCE DU DIPLÔME

Ces **grilles, acquises par la lutte,** permettent aux travailleurs de notre secteur d'être **rémunérés celons leurs qualifications et pas à la tête du client**. Elles **garantissent un salaire minimum reconnaissant nos savoir faire**.
C'est pourquoi **il est important d'obtenir un diplôme**, il permettra de reconnaitre un ensemble de connaissances et d'expériences et **un contrôle sur la qualité de ton travail** (on ne peut pas te demander de faire n'importe quoi !), **les patrons seront obligés de respecter la rémunération en lien avec ta qualification.**

Grille de rémunération par qualification des ouvriers à partir du 1er juin 2023

Qualification	Niveau (NV) de diplôme	Position	coefficient	Salaire mensuel minimal	Taux horaire minimal
Niveau 1 : ouvrier d'exécution	Sans formation	1	150	1756,34€	11,58€
	suivi d'un cursus NV 5 sans obtention du diplôme	2	170	1771,50€	11,68€
Niveau 2 : ouvrier professionnel	Diplôme NV 5 (CAP, BEP...)		185	1821€	12,01€
Niveau 3 : compagnon professionnel	Diplôme NV4 (BP, BacPro, BacTechno...)	1	210	1995,58€	13,16€
		2	230	2153,71€	14,20€
Niveau 4 : Maitre ouvrier ou chef d'équipe		1	250	2278,08€	15,02€
		2	270	2438,85€	16,08€

LES REVENDICATIONS DE LA CGT POUR LES TRAVAILLEURS DU BTP

Le BTP est le secteur d'activité où il y a le plus d'accidents et de morts au travail. L'ensemble des garanties de rémunération ont été acquise par la lutte des travailleurs de ce secteur. **Nos anciens ont obtenus des outils de protection collective, mais il nous reste encore beaucoup à gagner**, tous ensemble, apprentis, salariés et retraités du BTP.

- **L'augmentions immédiate de l'ensemble des salaires** et des minimums conventionnels pour compenser l'inflation.

- La création d'**un statut spécifique des travailleurs du BTP**, reconnaissant la **pénibilité du travail**, affirmant des possibilités de reclassement en cas d'inaptitude, la reconnaissance systématique de toutes les maladies professionnelles et la **garantie d'un départ à la retraite à taux plein à 55 ans** (et moins pour les carrières longue).

POUR QUE LA JEUNESSE REPRENNE LE CONTRÔLE DE SON AVENIR PAR LA SOLIDARITÉ, L'ORGANISATION ET L'ACTION !

Organier la jeunesse du secteur de la construction, du bois et de l'ameublement est nécessaire pour **créer les conditions d'une véritable entraide et solidarité** sur les lieux de travail et de formation. **Les jeunes travailleurs en formation** (apprentis, lycéens professionnels, stagiaires) sont **les constructeurs de demain**, ils prendront aussi le relais dans la formation des générations suivantes. Nous sommes souvent rabaissés, parfois maltraités par nos collègues plus anciens dans les entreprises, ce qui peut empêcher la transmission des savoir faires et l'apprentissage des compétences pour effectuer un travail bien fait. Nous devons être vigilants, ne pas nous laisser faire, engager clairement la discussion avec nos collègues et surtout ne pas reproduire ces mauvais traitements envers les suivants.

Souvent **les cadences imposées** par les patrons dans le cadre de la concurrence sur le marché du BTP nous amènent à **faire du mauvais travail** dans **de mauvaises conditions** (manque de matériel, situation dangereuses...), et produire des **résultats de mauvaises qualité**, vite fait et à refaire quelques années plus tard. Cette logique est la même que dans tous les secteurs de l'économie capitaliste : **une logique de prédation et d'accumulation de richesse** par quelques-uns, qui dégrade les conditions de travail et qui **dégrade l'environnement en accentuant la crise climatique.**

Nous, jeunesse en formation dans le secteur du BTP, aux côtés de nos anciens, nous avons **un rôle à jouer : se battre pour défendre nos métiers, nos qualifications, nos conditions de vies, se faire respecter** quel que soit notre statut... Mais aussi pour **garantir la société de demain** : le secteur de la construction est au centre des **enjeux démocratiques, sociaux et environnementaux** pour garantir un logement pour tous, construire les infrastructures nécessaires aux populations et organiser la transition écologique.

Nous produisons, alors nous devons décider, mais pour cela il faut se débarrasser du pessimisme, de l'individualisme et de l'entre soi. C'est pourquoi il faut nous organiser pour se retrouver entre travailleurs dans un cadre solidaire et convivial pour passer à l'action. **Rejoignez la CGT construction 31 et sa commission Jeunes !**

VIVE LE SPORT POPULAIRE, REJOIGNEZ LE BLS 31!

Pour vivre et partager des moments d'émancipation ensemble, pour **participer à une véritable expérience de sport populaire ouvert à toutes et tous**, se dépasser sans esprit de compétition et sans jugements, dans la tolérance et la solidarité, nous vous invitions à **rejoindre le club omnisport *Bien-être-Liberté-Solidarité 31*** !

Club de sport populaire!

Bien-être, Liberté, Solidarité BLS 31

Football, Boxe, Randonnée

FSGT
Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Football à 7 mixtes
Mardi et vendredi 20h-22h
Complexe sportif Cheminots
65 rue Saint-Roch
Métro B , Bus 34/115
(Saint-Agne SNCF)
07.69.80.10.49
blssport31@gmail.com

Boxe/self défense, section mixte
Lundi et jeudi 18h-20h
Complexe sportif du Bazacle
Impasse du Ramier des Catalans
Métro B (Compans)
Bus 14/45 (Amidonniers)
06.16.36.20.73
blssport31@gmail.com

Football à 7 en mixité choisie
(Femmes, personnes trans)
Lundi 20h-22h
jeudi 17h45-19h45
Complexe sportif du Bazacle
impasse du ramier des catalans
Métro B (Compans)
Bus 14/45 (Amidonniers)
06.12.78.02.41
blsmixitechoisie@proton.me

Randonnée
1 rando par mois (tous niveaux)
contactez le
07.83.40.01.15
blssport31@gmail.com